



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 01129

Numéro SIREN : 344 978 747

Nom ou dénomination : LE PIAN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2017 sous le numéro de dépôt 19493

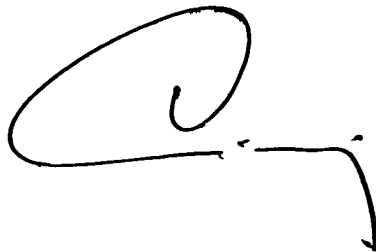
LE PIAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 152 449,02 euros
Siège social : CD2 Lieudit Landes Grand, 33290 LE PIAN MEDOC
344 978 747 RCS BORDEAUX

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

15 SEP. 2017

sous le N° 19493.....

**COMPTES ANNUELS AU 31 JANVIER 2017 APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ANNUELLE DU 29 JUIN 2017**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a downward stroke.

Attestation

Etat exprimé en euros

Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de l'Entreprise **SAS LE PIAN DISTRIBUTION**, pour l'exercice du **01/02/2016** au **31/01/2017**, et conformément aux termes de ma lettre de mission et à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de mes travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints, établis sur 52 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total Bilan :	30 717 140 euros
Chiffre d'Affaires :	52 681 154 euros
Résultat Net Comptable :	1 038 675 euros

Fait à Bordeaux, le 24/04/2017

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/01/2017			31/01/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	155 547	150 548	5 000	5 481
	Fonds commercial (1)	196 200		196 200	3 623 471
	Autres immobilisations incorporelles	1 986 789	240 000	1 746 789	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	6 839 683	543 889	6 295 795	4 945 532
	Constructions	13 207 007	6 442 309	6 764 698	7 040 858
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 922 243	3 006 554	915 689	943 515
	Autres immobilisations corporelles	2 455 778	2 185 762	270 017	294 634
	Immobilisations en cours	375 700		375 700	30 051
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 376 176		1 376 176	1 376 176
	Créances rattachées à des participations	271 334	26 109	245 225	236 819
	Autres titres immobilisés	119 748		119 748	136 416
	Prêts	40 080		40 080	40 080
	Autres immobilisations financières	213 302		213 302	213 302
TOTAL (II)		31 159 589	12 595 169	18 564 420	18 886 337
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	20 067		20 067	23 362
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	8 288 260		8 288 260	8 271 542
	Avances et Acomptes versés sur commandes				500
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	258 892	8 902	249 989	329 433
	Autres créances	2 790 958		2 790 958	2 779 779
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	60 000		60 000	100 000
	DISPONIBILITES	474 173		474 173	1 239 115
	Charges constatées d'avance	269 273		269 273	251 319
	TOTAL (III)	12 161 623	8 902	12 152 720	12 995 050
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		43 321 212	12 604 072	30 717 140	31 881 387

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

10 062

744

(3) dont créances à plus d'un an

14 268

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/01/2017

31/01/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	152 449	152 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 245	15 245
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	7 489 207	7 041 594
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 038 675	689 613
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	1 852	3 652
	Total des capitaux propres	8 697 428	7 902 554
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 853 339	17 831 890
	Emprunts et dettes financières divers	248 897	294 720
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 860	6 881
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 718 827	3 637 194
	Dettes fiscales et sociales	1 822 422	1 728 796
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	247 029	124 752
	Autres dettes	91 837	354 601
	Produits constatés d'avance (1)	35 501	
	Total des dettes	22 019 712	23 978 833
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	30 717 140	31 881 387
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 038 675,04	689 613,07
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	14 563 774	15 160 761
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	6 406 460	7 056 376

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/01/2017

31/01/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	47 387 701		47 387 701	46 583 895
	Production vendue (Biens)	4 100 474		4 100 474	4 223 797
	Production vendue (Services et Travaux)	1 192 979		1 192 979	1 245 205
	Montant net du chiffre d'affaires	52 681 154		52 681 154	52 052 897
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			10 417	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			99 786	144 336
	Autres produits			44 013	11 310
	Total des produits d'exploitation (1)			52 835 371	52 208 543
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			39 484 512	39 457 797
	Variation de stock			(16 718)	(24 881)
	Achats de matières et autres approvisionnements			95 102	84 525
	Variation de stock			3 295	(2 153)
	Autres achats et charges externes			3 989 335	4 011 059
	Impôts, taxes et versements assimilés			864 444	887 446
	Salaires et traitements			4 081 702	3 957 602
	Charges sociales du personnel			1 753 285	1 776 421
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 029 510	985 269
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			8 902	14 144
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			110 377	35 645
	Total des charges d'exploitation (2)			51 403 746	51 182 873
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 431 624	1 025 670

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/01/2017

31/01/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 431 624	1 025 670
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	92 922	56 910
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	326	636
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 566	7 662
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 269	6 641
Total des produits financiers		108 082	71 850
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	245 363	284 986
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		245 363	284 986
RESULTAT FINANCIER		(137 281)	(213 136)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 294 343	812 534
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	28 335	92 354
	Sur opérations en capital	16 668	989 536
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 378	2 028
	Total des produits exceptionnels	47 380	1 083 918
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	21 518	83 275
	Sur opérations en capital	20 577	1 082 540
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	577	1 729
	Total des charges exceptionnelles	42 672	1 167 544
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 708	(83 626)
PARTICIPATION DES SALAIRES		104 475	65 535
IMPOTS SUR LES BENEFICES		155 901	(26 240)
TOTAL DES PRODUITS		52 990 833	53 364 311
TOTAL DES CHARGES		51 952 158	52 674 698
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 038 675	689 613

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

92 921

60 534

ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **30 717 140** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **52 990 833** euros et un total **charges** de **51 952 158** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 038 675** euros. L'exercice considéré débute le **01/02/2016** et finit le **31/01/2017**. Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/01/2017** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, il est prévu des dispositions de première application pour l'affectation comptable du mali technique. Les entreprises peuvent pour l'affectation du mali retenir, soit l'affectation extra-comptable existante, soit procéder à un nouvel examen des plus-values existantes. Une information dans l'annexe des comptes est nécessaire.

L'article 12 du règlement 2015-06 indique que la première application de ce règlement est prospective.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prends pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		31/01/2013	31/01/2014	31/01/2015	31/01/2016	31/01/2017
CAPITAL en fin d'exercice	Capital social	152 449	152 449	152 449	152 449	152 449
	Nombre d'actions ordinaires	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	47 947 750	51 562 249	52 006 000	52 052 897	52 681 154
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	1 777 478	1 854 245	1 170 186	1 690 221	2 321 519
	Impôts sur les bénéfices	207 168	117 245	(16 846)	(26 240)	155 901
	Participation des salariés	100 872	83 264	67 791	65 535	104 475
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	606 297	742 815	721 259	689 613	1 038 675
	Résultat distribué	242 000	242 000	242 000	242 000	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	588	661	448	660	824
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	243	297	289	276	415
	Dividende attribué	97	97	97	97	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	182	185	201	172	192
	Montant de la masse salariale	3 578 275	3 833 863	3 826 500	3 957 602	4 081 702
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 390 258	1 542 878	1 685 244	1 776 421	1 753 285

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/01/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 500,00	60,9796	152 449,02
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 500,00	60,9796	152 449,02

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/01/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2017
Capital social	152 449				152 449
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	15 245				15 245
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	7 041 594	447 613			7 489 207
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	689 613	(689 613)		1 038 675	1 038 675
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	3 652			(1 801)	1 852
TOTAL	7 902 554	(242 000)		1 036 874	8 697 428

Date de l'assemblée générale 29/06/2016

Dividendes attribués 242 000

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 242 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 7 660 554

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 7 660 554

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 794 874

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 207 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	4 016 200		1 989 607	3 667 271		2 338 536
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 016 200		1 989 607	3 667 271		2 338 536

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2017	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	196 200	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
Mali Technique	1 986 789	
TOTAL	2 182 989	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
Terrains	5 342 551		1 497 133			6 839 683
Constructions sur sol propre	2 646 081					2 646 081
sur sol d'autrui	8 670 603		253 540		7 066	8 917 077
instal. agencet aménagement	1 581 122		62 726			1 643 849
Instal technique, matériel outillage industriels	3 767 179		155 064			3 922 243
Instal., agencement, aménagement divers	1 485 592					1 485 592
Matériel de transport	185 589		3 292			188 881
Matériel de bureau, mobilier	701 281		80 024			781 305
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	30 051		368 200	22 551		375 700
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 410 050		2 419 979	22 551	7 066	26 800 412

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	1 639 104		35 259		26 853	1 647 510
Autres titres immobilisés	136 416				16 668	119 748
Prêts et autres immobilisations financières	253 383					253 383
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 028 903		35 259		43 521	2 020 640

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 60 000 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2017
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	147 248	3 300		150 548
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	147 248	3 300		150 548
Terrains	397 018	146 871		543 889
Constructions sur sol propre	455 449	88 225		543 674
sur sol d'autrui	5 198 920	406 235	3 157	5 601 998
instal. agencement aménagement	202 580	94 057		296 637
Instal technique, matériel outillage industriels	2 823 664	182 890		3 006 554
Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 391 894	14 290		1 406 185
Matériel de transport	109 132	31 937		141 069
Matériel de bureau, mobilier	576 803	61 706		638 508
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 155 459	1 026 211	3 157	12 178 513

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2^{ème} catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/01/2017
VALEUR D'ORIGINE				971 043		971 043
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			150 280		150 280
	Dotation exercice			138 720		138 720
	TOTAL			289 000		289 000
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			235 575		235 575
	Redevances Exercice			188 460		188 460
	TOTAL			424 035		424 035
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			188 460		188 460
	entre 1 et 5 ans			399 409		399 409
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			587 869		587 869
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1		1
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1		1
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				188 460		188 460

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	3 652	577	2 378	1 852
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	3 652	577	2 378	1 852
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles	240 000			240 000
	corporelles				
	des titres mis en équivalence	26 109			26 109
	titres de participation				
	autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	14 144	8 902	14 144	8 902
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	280 253	8 902	14 144	275 011
TOTAL GENERAL		283 905	9 479	16 522	276 863
Dont dotations et reprises {			8 902	14 144	
- d'exploitation					
- financières			577	2 378	
- exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2017
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	240 000			240 000
	26 109			26 109
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	14 144	8 902	14 144	8 902
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	280 253	8 902	14 144	275 011

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2017	Dépréciations	Net au 31/01/2017	Net au 31/01/2016
Matières premières, approvisionnements	20 067		20 067	23 362
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 288 260		8 288 260	8 271 542

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode : Premier entré, Premier sorti.

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en euros	31/01/2017	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations	271 334	36 171	235 163
Prêts	40 080		40 080
Autres immobilisations financières	213 302		213 302
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	14 268		14 268
Autres créances clients	244 624	244 624	
Créances représentatives des titres prêtés			
Persönnel et comptes rattachés	772	772	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 556	4 556	
Impôts sur les bénéfices	129 892	129 892	
Taxes sur la valeur ajoutée	32 384	32 384	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	17 897	17 897	
Groupe et associés	287 110	287 110	
Débiteurs divers	2 318 347	2 318 347	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	269 273	269 273	
TOTAL DES CREANCES	3 843 839	3 341 025	502 814

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Dettes Financières</u>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	6 406 460	6 406 460		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	9 446 879	1 992 801	4 569 875	2 884 203
Emprunts et dettes financières divers	145 921	145 921		
Groupe et associés	102 976	102 976		
<u>Dettes d'Exploitation</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 718 827	3 718 827		
Personnel et comptes rattachés	774 030	774 030		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	437 955	437 955		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	133 017	133 017		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	477 421	477 421		
<u>Autres dettes</u>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	247 029	247 029		
Autres dettes	91 837	91 837		
Dettes représentative de titres empruntés				
<u>Produits constatés d'avance</u>				
Produits constatés d'avance	35 501	35 501		
TOTAL DES DETTES	22 017 852	14 563 774	4 569 875	2 884 203

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	7 264
Emprunts et dettes financières divers	1 164
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	277 324
Dettes fiscales et sociales	1 221 137
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	26 123
	1 533 012

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 159 515
	1 159 515

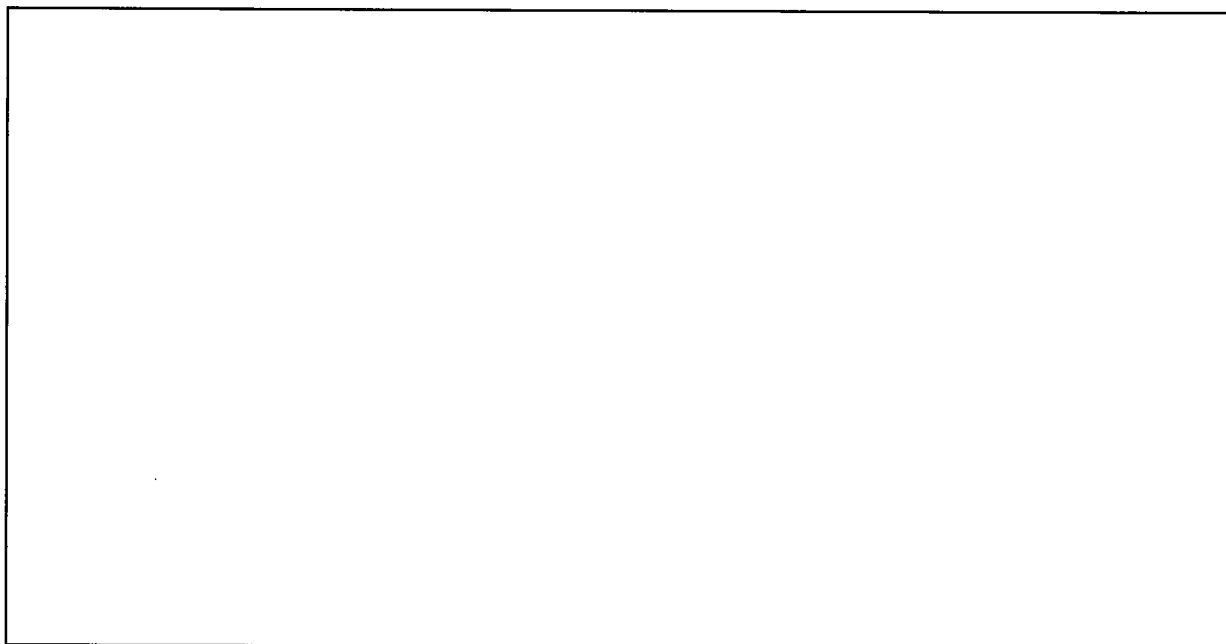
Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	266 519	35 501
Charges et Produits FINANCIERS	2 754	
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	269 273	35 501

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	47 387 701		47 387 701
Production vendue de biens	4 100 474		4 100 474
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 192 979		1 192 979
TOTAL	52 681 154		52 681 154



Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises Achats de Matières et autres Approvisionnements	1 584 465	1 566 863

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/01/2017

Remb. assurance	25 927
Opérations sur frais de personnel	59 714
TOTAL	85 642

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regularisations de comptes	13 455	28 335
Cessions d'immobilisations : Vnc / Pdts de cession	20 577	16 668
Amortissements dérogatoires : Dotations / Reprises	577	2 378
Pénalités	8 063	

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- . réduction d'impôt au titre du mécénat.

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/01/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		1 294 343	164 628	1 129 715
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(99 767)	(8 726)	(91 041)
RESULTAT COMPTABLE		1 194 576	155 902	1 038 674

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2017

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	4 352
	Tascom	21 804
	Participation des salariés	104 475
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		130 631

--	--

ANNEXE - Elément 6.09

Avances aux dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2017

31/01/2016

TOTAL		

NEANT

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2017

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/01/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		19	
	Professions intermédiaires		13	
	Employés		161	
	Ouvriers			
	TOTAL		192	

--

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
31/01/2017				
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS LE PIAN AUTOMOBILE		691 805	100,00	78 147
SAS LANDIS		46 701	99,98	(1 415)
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour 104 475 €
L'intéressement des salariés pour €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 264 119 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1% / an constant	1% / an constant
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.
Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	SCP GAUDRIE RIVIERE				EXCO ECAF			
	31/01/2017	31/01/2016	%	%	31/01/2017	31/01/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	10 900	8 900	100,00	100,00	10 800	8 800	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	10 900	8 900	100,00	100,00	10 800	8 800	100,00	100,00
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	10 900	8 900	100,00	100,00	10 800	8 800	100,00	100,00

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

- NEANT -

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

LE PIAN DISTRIBUTION

IMMOBILISATIONS

	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation	Acquisitions, créations, apports et
INCC	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	3 667 271		
CORPORELLES	Terrains				1 497 133
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagts.			183 349
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			
		Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	0	0	1 680 482
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		IV	0	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		3 667 271	0	1 680 482

	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors	
INCC	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I			0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1 680 482		1 986 789
CORPORELLES	Terrains				1 497 133
	Constructions	Sur sol propre			0
		Sur sol d'autrui			0
		Inst. gales. Agencts. et am. des constructions			183 349
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				0
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagents divers			0
		Matériel de transport			0
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			0
		Emballages récupérables et divers*			0
	Immobilisations corporelles en cours				0
	Avances et acomptes NC				0
		TOTAL III	0	0	1 680 482
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				0
	Autres participations				0
	Autres titres immobilisés				0
	Prêts et autres immobilisations financières				0
		IV	0	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1 680 482	0	3 667 271

LE PLAN DISTRIBUTION

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche					
TOTAL I					0
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL II					0
Terrains					0
Constructions	Sur sol propre				0
	Sur sol d'autrui				0
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		12 701		12 701
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				0
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et				0
	Matériel de transport				0
	Matériel de bureau et				0
	Emballages récupérables et divers				0
TOTAL III		0	12 701	0	12 701
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		0	12 701	0	12 701

LE PLAN DISTRIBUTION

DEPRECIATION DU MALI TECHNIQUE

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	sur immobilisation s	- incorporelles	240 000		240 000
		- corporelles			0
		- titres mis en équivalence			0
		- titres de participation			0
		- autres immobilisations			0
	Sur stocks et en-cours				0
	Sur comptes clients				0
	Autres provisions pour dépréciation (1)				0
TOTAL		240 000	0	0	240 000
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			
		- financières			
		- exceptionnelles			

LE PIAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 152 449,02 euros
Siège social : Route de Pauillac - CD2 Landes Grand, 33290 LE PIAN
MEDOC
344 978 747 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2017 s'élevant à 1 038 675,04 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 038 675,04 euros
A titre de dividendes	242 000,00 euros
Soit 96,80 euros par action	

Le solde	796 675,04 euros
En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 8 285 882,38 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 241 419,20 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 580,20 euros.

Les associés sont informés que depuis le 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, a été mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 janvier 2014 :

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Exercice clos le 31 janvier 2015 :

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Exercice clos le 31 janvier 2016 :

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre.

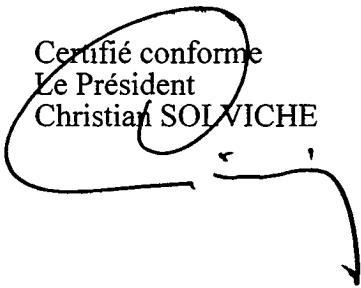
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Vote de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Christian SOLVICHE



Le Pian Distribution
Société par Actions Simplifiée au Capital de 152.449 €
Siren n°344.978.747 // Ape n°4711 F
Siège Social : Lieu-dit Les Landes Grand - CD N°2
33290 Le Pian Médoc

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/01/2017**

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2017
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Page n°1/3
		(+ 44 pages annexées)
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CROC de Bordeaux	Exco Ecaf 174, Avenue du Truc - BP 60275 - 33697 Mérignac cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CROC de Bordeaux	

Le Pian Distribution
Société par Actions Simplifiée au Capital de 152.449 €
Siren n°344.978.747 // Ape n°4711 F
Siège Social : Lieu-dit Les Landes Grand - CD N°2
33290 Le Pian Médoc

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/01/2017**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/01/2017 sur :

↳ Le contrôle des comptes annuels de la société « Le Pian Distribution », tels qu'ils sont joints au présent rapport,

↳ La justification de nos appréciations,

↳ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1^{er} OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes « Mali technique » des pages n°14, 50 et 51 de l'annexe des comptes annuels et dans la note « Fonds commercial » de la page 22 de l'annexe des comptes annuels.

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2017
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Page n°2/3 (+ 44 pages annexées)
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	Exco Ecraf 174, Avenue du Truc - BP 60275 - 33697 Mérignac cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

2° JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

↳ Les notes « Mali technique » des pages n°14, 50 et 51 de l'annexe des comptes annuels présentent les conséquences de l'application du nouveau règlement comptable ANC 2015-06. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la correcte application de ce nouveau règlement dans les états financiers.

↳ La note « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe, en pages n°21 et 22, décrit les méthodes comptables appliquées par votre société en matière d'évaluation de « fonds commercial » et de dépréciation de « fonds commercial ». Nous nous sommes assurés de l'application correcte de ces principes décrits en nous assurant qu'il n'existait pas d'indice de perte de valeur sur le fonds commercial à la clôture de l'exercice.

↳ La note « Immobilisations Financières » de l'annexe, en page n°24, décrit les méthodes comptables appliquées en matière d'évaluation des immobilisations financières et éventuellement de dépréciation de ces mêmes immobilisations financières. Nous nous sommes assurés de l'application correcte de ces principes décrits en nous assurant qu'il n'existait pas notamment d'indice de perte de valeur sur les titres de participations.

↳ La note « Stocks » de l'annexe, en page n°30, décrit les méthodes comptables appliquées en matière de valorisation et de dépréciation des stocks. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes attachés à valider, par des tests et par des entretiens avec le management de la société, de la correcte application du principe décrit.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3° VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

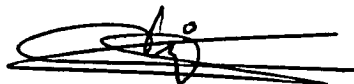
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En l'application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-4 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Fait à Libourne et à Mérignac, le 12/06/2017

Les commissaires aux comptes

SCP Rivière – Gaudrie & autres



Frédéric Grizel
Associé

Exco Ecaf

Antoine Cochet
Associé

Le Pian Distribution	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Exercice 31/01/2017 Page n°3/3 (+ 44 pages annexées)
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	Exco Ecaf 174, Avenue du Truc - BP 60275 - 33697 Mérignac cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/01/2017			31/01/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	155 547	150 548	5 000	5 481
	Fonds commercial (1)	196 200		196 200	3 623 471
	Autres immobilisations incorporelles	1 986 789	240 000	1 746 789	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	6 839 683	543 889	6 295 795	4 945 532
	Constructions	13 207 007	6 442 309	6 764 698	7 040 858
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 922 243	3 006 554	915 689	943 515
	Autres immobilisations corporelles	2 455 778	2 185 762	270 017	294 634
	Immobilisations en cours	375 700		375 700	30 051
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 376 176		1 376 176	1 376 176
	Créances rattachées à des participations	271 334	26 109	245 225	236 819
	Autres titres immobilisés	119 748		119 748	136 416
	Prêts	40 080		40 080	40 080
	Autres immobilisations financières	213 302		213 302	213 302
TOTAL (II)		31 159 589	12 595 169	18 564 420	18 886 337
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	20 067		20 067	23 362
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	8 288 260		8 288 260	8 271 542
	Avances et Acomptes versés sur commandes				500
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	258 892	8 902	249 989	329 433
	Autres créances	2 790 958		2 790 958	2 779 779
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	60 000		60 000	100 000
	DISPONIBILITES	474 173		474 173	1 239 115
	Charges constatées d'avance	269 273		269 273	251 319
	TOTAL (III)	12 161 623	8 902	12 152 720	12 995 050
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		43 321 212	12 604 072	30 717 140	31 881 387

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

10 062

744

(3) dont créances à plus d'un an

14 268

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/01/2017	31/01/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	152 449	152 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 245	15 245
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	7 489 207	7 041 594
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 038 675	689 613
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	1 852	3 652
	Total des capitaux propres	8 697 428	7 902 554
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 853 339	17 831 890
	Emprunts et dettes financières divers	248 897	294 720
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 860	6 881
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 718 827	3 637 194
	Dettes fiscales et sociales	1 822 422	1 728 796
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	247 029	124 752
	Autres dettes	91 837	354 601
	Produits constatés d'avance (1)	35 501	
	Total des dettes	22 019 712	23 978 833
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	30 717 140	31 881 387
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 038 675,04	689 613,07
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	14 563 774	15 160 761
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	6 406 460	7 056 376

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/01/2017

31/01/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	47 387 701		47 387 701	46 583 895
	Production vendue (Biens)	4 100 474		4 100 474	4 223 797
	Production vendue (Services et Travaux)	1 192 979		1 192 979	1 245 205
	Montant net du chiffre d'affaires	52 681 154		52 681 154	52 052 897
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			10 417	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			99 786	144 336
	Autres produits			44 013	11 310
	Total des produits d'exploitation (1)			52 835 371	52 208 543
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			39 484 512	39 457 797
	Variation de stock			(16 718)	(24 881)
	Achats de matières et autres approvisionnements			95 102	84 525
	Variation de stock			3 295	(2 153)
	Autres achats et charges externes			3 989 335	4 011 059
	Impôts, taxes et versements assimilés			864 444	887 446
	Salaires et traitements			4 081 702	3 957 602
	Charges sociales du personnel			1 753 285	1 776 421
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 029 510	985 269
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			8 902	14 144
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			110 377	35 645
	Total des charges d'exploitation (2)			51 403 746	51 182 873
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 431 624	1 025 670

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/01/2017

31/01/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 431 624	1 025 670
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	92 922	56 910
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	326	636
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 566	7 662
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 269	6 641
Total des produits financiers		108 082	71 850
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	245 363	284 986
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		245 363	284 986
RESULTAT FINANCIER		(137 281)	(213 136)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 294 343	812 534
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	28 335	92 354
	Sur opérations en capital	16 668	989 536
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 378	2 028
	Total des produits exceptionnels	47 380	1 083 918
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	21 518	83 275
	Sur opérations en capital	20 577	1 082 540
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	577	1 729
	Total des charges exceptionnelles	42 672	1 167 544
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 708	(83 626)
PARTICIPATION DES SALAIRES		104 475	65 535
IMPOTS SUR LES BENEFICES		155 901	(26 240)
TOTAL DES PRODUITS		52 990 833	53 364 311
TOTAL DES CHARGES		51 952 158	52 674 698
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 038 675	689 613
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		92 921	60 534
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Document soumis au contrôle des auditeurs légaux
--

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de 30 717 140 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 52 990 833 euros et un total **charges** de 51 952 158 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 1 038 675 euros. L'exercice considéré débute le 01/02/2016 et finit le 31/01/2017. Il a une durée de 12 mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au 31/01/2017 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;
- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, il est prévu des dispositions de première application pour l'affectation comptable du mali technique. Les entreprises peuvent pour l'affectation du mali retenir, soit l'affectation extra-comptable existante, soit procéder à un nouvel examen des plus-values existantes. Une information dans l'annexe des comptes est nécessaire.

L'article 12 du règlement 2015-06 indique que la première application de ce règlement est prospective.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et

Principes, Règles et Méthodes Comptables

charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'article D 123-200 du code de commerce. Celui-ci précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/01/2017

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	2 500,00	60,9796	152 449,02
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	2 500,00	60,9796	152 449,02

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/01/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2017
Capital social	152 449				152 449
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	15 245				15 245
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	7 041 594	447 613			7 489 207
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	689 613	(689 613)		1 038 675	1 038 675
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	3 652			(1 801)	1 852
TOTAL	7 902 554	(242 000)		1 036 874	8 697 428

Date de l'assemblée générale 29/06/2016

Dividendes attribués 242 000

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 242 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 7 660 554

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 7 660 554

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 794 874

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 207 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	4 016 200		1 989 607	3 667 271		2 338 536
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 016 200		1 989 607	3 667 271		2 338 536

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2017	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	196 200	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
Mali Technique	1 986 789	
TOTAL	2 182 989	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	5 342 551		1 497 133			6 839 683
Constructions sur sol propre	2 646 081					2 646 081
sur sol d'autrui	8 670 603		253 540		7 066	8 917 077
instal. agencé aménagement	1 581 122		62 726			1 643 849
Instal technique, matériel outillage industriels	3 767 179		155 064			3 922 243
Instal., agencement, aménagement divers	1 485 592					1 485 592
Matériel de transport	185 589		3 292			188 881
Matériel de bureau, mobilier	701 281		80 024			781 305
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	30 051		368 200	22 551		375 700
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 410 050		2 419 979	22 551	7 066	26 800 412

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

La société bénéficie d'un bail à construction qui va prendre fin auquel va succéder un bail commercial, conclu par acte authentique, pour l'ensemble immobilier.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	1 639 104		35 259		26 853	1 647 510
Autres titres immobilisés	136 416				16 668	119 748
Prêts et autres immobilisations financières	253 383					253 383
TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 028 903		35 259		43 521	2 020 640

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 60 000 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2017
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	147 248	3 300		150 548
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	147 248	3 300		150 548
Terrains	397 018	146 871		543 889
Constructions sur sol propre	455 449	88 225		543 674
sur sol d'autrui	5 198 920	406 235	3 157	5 601 998
instal. agencement aménagement	202 580	94 057		296 637
Instal technique, matériel outillage industriels	2 823 664	182 890		3 006 554
Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 391 894	14 290		1 406 185
Matériel de transport	109 132	31 937		141 069
Matériel de bureau, mobilier	576 803	61 706		638 508
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 155 459	1 026 211	3 157	12 178 513

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2ème catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/01/2017
VALEUR D'ORIGINE				971 043		971 043
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			150 280		150 280
	Dotation exercice			138 720		138 720
	TOTAL			289 000		289 000
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			235 575		235 575
	Redevances Exercice			188 460		188 460
	TOTAL			424 035		424 035
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			188 460		188 460
	entre 1 et 5 ans			399 409		399 409
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			587 869		587 869
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1		1
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1		1
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				188 460		188 460

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	3 652	577	2 378	1 852
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES		3 652	577	2 378	1 852
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	240 000			240 000
		26 109			26 109
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	14 144	8 902	14 144	8 902
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		280 253	8 902	14 144	275 011
TOTAL GENERAL		283 905	9 479	16 522	276 863
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			8 902 577	14 144 2 378	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2017
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	240 000			240 000
	26 109			26 109
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	14 144	8 902	14 144	8 902
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	280 253	8 902	14 144	275 011

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2017	Dépréciations	Net au 31/01/2017	Net au 31/01/2016
Matières premières, approvisionnements	20 067		20 067	23 362
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 288 260		8 288 260	8 271 542

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode : Premier entré, Premier sorti.

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en euros	31/01/2017	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations	271 334	36 171	235 163
Prêts	40 080		40 080
Autres immobilisations financières	213 302		213 302
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	14 268		14 268
Autres créances clients	244 624	244 624	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	772	772	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 556	4 556	
Impôts sur les bénéfices	129 892	129 892	
Taxes sur la valeur ajoutée	32 384	32 384	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	17 897	17 897	
Groupe et associés	287 110	287 110	
Débiteurs divers	2 318 347	2 318 347	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	269 273	269 273	
TOTAL DES CREANCES	3 843 839	3 341 025	502 814

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Dettes Financières</u>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	6 406 460	6 406 460		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	9 446 879	1 992 801	4 569 875	2 884 203
Emprunts et dettes financières divers	145 921	37 031	65 969	42 921
Groupe et associés	102 976	102 976		
<u>Dettes d'Exploitation</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 718 827	3 718 827		
Personnel et comptes rattachés	774 030	774 030		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	437 955	437 955		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	133 017	133 017		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	477 421	477 421		
<u>Autres dettes</u>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	247 029	247 029		
Autres dettes	91 837	91 837		
Dettes représentative de titres empruntés				
<u>Produits constatés d'avance</u>				
Produits constatés d'avance	35 501	35 501		
TOTAL DES DETTES	22 017 852	14 454 884	4 635 844	2 927 124

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	7 264
Emprunts et dettes financières divers	1 164
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	277 324
Dettes fiscales et sociales	1 221 137
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	26 123
	1 533 012

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 159 515
	1 159 515

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	266 519	35 501
Charges et Produits FINANCIERS	2 754	
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	269 273	35 501

ANNEXE - Élément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	47 387 701		47 387 701
Production vendue de biens	4 100 474		4 100 474
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 192 979		1 192 979
TOTAL	52 681 154		52 681 154

Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises	1 584 465	1 566 863
Achats de Matières et autres Approvisionnements		

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/01/2017

Remb. assurance	25 927
Opérations sur frais de personnel	59 714
TOTAL	85 642

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regularisations de comptes	13 455	28 335
Cessions d'immobilisations : Vnc / Pdts de cession	20 577	16 668
Amortissements dérogatoires : Dotations / Reprises	577	2 378
Pénalités	8 063	

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- . réduction d'impôt au titre du mécénat.

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/01/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		1 294 343	164 628	1 129 715
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(99 767)	(8 726)	(91 041)
RESULTAT COMPTABLE		1 194 576	155 902	1 038 674

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2017

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	4 352
	Tascom	21 804
	Participation des salariés	104 475
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		130 631

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2017

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/01/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		19	
	Professions intermédiaires		13	
	Employés		161	
	Ouvriers			
	TOTAL		192	

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/01/2017	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS LE PIAN AUTOMOBILE			691 805	100,00	78 147
SAS LANDIS			46 701	99,98	(1 884)
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour 104 475 €
L'intéressement des salariés pour €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 264 119 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1% / an constant	1% / an constant
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

ANNEXE - Elément 9

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.
Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	SCP GAUDRIE RIVIERE				EXCO ECAF			
	31/01/2017	31/01/2016	%	%	31/01/2017	31/01/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	10 900	8 900	100,00	100,00	10 800	8 800	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	10 900	8 900	100,00	100,00	10 800	8 800	100,00	100,00
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	10 900	8 900	100,00	100,00	10 800	8 800	100,00	100,00

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

- NEANT -

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

LE PLAN DISTRIBUTION

INFORMATIONS RELATIVES AU MALI TECHNIQUE

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

LE PIAN DISTRIBUTION

IMMOBILISATIONS

		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation	Acquisitions, créations, apports et
INCC	Frais d'établissement, de recherche et de développements		TOTAL I		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	3 667 271	
CORPORELLES	Terrains				1 497 133
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagts.			183 349
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			
		Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
TOTAL III		0	0	1 680 482	
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	IV		0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III + IV)			3 667 271	0	1 680 482

		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors	
INCC	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I			0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1 680 482		1 986 789
CORPORELLES	Terrains				1 497 133
	Constructions	Sur sol propre			0
		Sur sol d'autrui			0
		Inst. gales. Agencts. et am. des constructions			183 349
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				0
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagents divers			0
		Matériel de transport			0
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			0
		Emballages récupérables et divers*			0
	Immobilisations corporelles en cours				0
	Avances et acomptes NC				0
TOTAL III		0	0	1 680 482	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				0
	Autres participations				0
	Autres titres immobilisés				0
	Prêts et autres immobilisations financières				0
	IV		0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III + IV)			1 680 482	0	3 667 271

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

LE PLAN DISTRIBUTION

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche					0
TOTAL I					0
Autres immobilisations incorporelles					0
TOTAL II					0
Terrains					0
Constructions	Sur sol propre				0
	Sur sol d'autrui				0
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		12 701		12 701
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				0
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et				0
	Matériel de transport				0
	Matériel de bureau et				0
	Emballages récupérables et divers				0
TOTAL III		0	12 701	0	12 701
TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)		0	12 701	0	12 701

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

LE PLAN DISTRIBUTION

DEPRECIATION DU MALI TECHNIQUE

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	240 000		240 000
		- corporelles			0
		- titres mis en équivalence			0
		- titres de participation			0
		- autres immobilisations			0
	Sur stocks et en-cours				0
	Sur comptes clients				0
	Autres provisions pour dépréciation (1)				0
TOTAL		240 000	0	0	240 000
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			
		- financières			
		- exceptionnelles			